ARIANE CONSULTING

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
12, rue du Helder 75009 PARIS

ARPAVIE@DOM

Association Loi de 1901
15 rue René Goscinny – 93000 BOBIGNY – SIREN : 891 104 705

(Ce rapport contient 18 pages)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ARPAVIE@DOM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARPAVIE@DOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application, à compter du 1er janvier 2025, des règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 et n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le plan comptable général ainsi que le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 mai 2026



ARIANE CONSULTING
Florent BELLIARD
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	10 533	10 281	252	252
Autres immobilisations incorporelles	101 537	101 537		101 537
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	345 161	305 565	39 596	43 682
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	71 391		71 391	
Autres immobilisations financières	21 103		21 103	18 892
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	**549 724**	**417 382**	**132 342**	**164 363**
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	573 195	90 800	482 395	1 190 857
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	186 055	17706	168 349	193 127
Charges constatées d'avance	3 597		3 597	3 291
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	986 998		986 998	212 407
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	**1 749 846**	**108 506**	**1 641 339**	**1 599 682**
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	**2 299 571**	**525 889**	**1 773 681**	**1 764 045**

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 900 000	700 000
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	58 865	
Report à nouveau	-1 454 947	-1 379 415
Excédent ou déficit de l'exercice	-412 032	-16 667
Situation nette	91 885	-696 082
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	**91 885**	**-696 082**
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison **II**		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	10 000	
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	**10 000**	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	125 074	17 800
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV	**125 074**	**17 800**
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		12 190
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 832	234 289
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	960 462	1 053 729
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	462 429	1 142 119
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	**1 546 722**	**2 442 326**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif **VI**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	**1 773 681**	**1 764 045**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	26 857	49 388
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 751 798	1 565 980
dont parrainages	164 133	121 488
Production vendue de Biens et Services		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 190 412	2 812 409
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	120 160	240 320
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 300	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	231 290	7 797
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**5 321 816**	**4 675 894**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	612 983	452 102
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	234 924	237 436
Salaires	3 328 519	3 070 499
Cotisations sociales	853 683	673 442
Dotations aux amortissement et dépréciations	203 830	10 899
Dotations aux provisions	98 582	147 319
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	10 000	
Autres charges	391 328	70 506
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**5 733 849**	**4 662 203**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-412 032**	**13 691**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		32 930
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		**32 930**
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		**-32 930**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	**-412 032**	**-19 239**
Produits exceptionnels **V**		192 373
Charges exceptionnelles **VI**		189 801
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		**2 571**
Participation des salariés aux résultats **VII**		
Impôts sur les bénéfices **VIII**		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**5 321 816**	**4 868 267**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**5 733 849**	**4 884 934**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-412 032**	**-16 667**
Contributions volontaires en nature		

Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Préambule

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.
A compter du 1er janvier 2025, l'association a appliqué les règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 et n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le plan comptable général ainsi que le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce changement de référentiel a été mis en œuvre conformément aux dispositions transitoires prévues par ces règlements.

L'application de ces nouvelles règles comptables n'a pas eu d'incidence significative sur les méthodes d'évaluation retenues par l'association ni sur la lecture de son patrimoine, de sa situation financière ou de son résultat.

Les adaptations portent principalement sur la nomenclature des comptes et sur la présentation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat, notamment en matière de classement de certaines charges et produits et de suppression de techniques comptables antérieurement admises.
Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

1.Difficultés de trésorerie et mesure de prévention – Convocation du Tribunal des activités économiques :

Au cours de l'exercice 2025, l'association ARPAVIE@DOM a été confrontée à des tensions de trésorerie significatives, résultant principalement de retards structurels de versement de financements publics, en particulier de la part de certains conseils départementaux, ainsi que de charges liées à des situations antérieures.
Ces tensions ont été aggravées par une évolution défavorable du résultat de l'exercice, qui se solde par une perte nette significative, incluant notamment des dotations aux provisions relevant du compte 681500 pour 88 ke risque de reversement, ainsi que la dépréciation d'un fonds de commerce pour un montant de 101 ke ainsi que des créances devenues irrécouvrables concernant le département du 93 pour un montant de 114 ke.

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions de l'article L.611 2 du Code de commerce relatives à la prévention des difficultés des entreprises, ARPAVIE@DOM a été convoquée par le Président du Tribunal des activités économiques de Versailles par courrier en date du 11 juillet 2025, à un entretien confidentiel fixé au 30 septembre 2025.

Cette convocation faisait suite au niveau d'inscriptions de privilèges constatées et avait pour objet d'apprécier la nature des difficultés rencontrées, leur incidence éventuelle sur la continuité de l'exploitation et les mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour y remédier.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre strictement préventif et ne constitue ni l'ouverture d'une procédure collective ni la constatation d'un état de cessation des paiements.

2.Mesures de soutien financier – Apport en fonds associatifs avec droit de reprise (AFADR) :

Afin de prévenir toute dégradation de la situation financière et d'assurer la continuité de l'exploitation, l'association ARPAVIE, entité contrôlante d'ARPAVIE@DOM, a décidé de renforcer son soutien financier à sa filiale.

À ce titre, une convention d'apport en fonds associatifs avec droit de reprise (AFADR) a été signée le 30 juin 2025, pour un montant total de 1 200 000 €. Cet apport, consenti sans rémunération, a pour objet de renforcer durablement les fonds associatifs d'ARPAVIE@DOM afin de lui permettre de faire face à des besoins de trésorerie temporaires liés aux décalages d'encaissement, tout en garantissant la poursuite normale de son activité d'aide et de soins à domicile.
Conformément aux dispositions applicables, cet apport est assorti d'un droit de reprise au bénéfice de l'apporteuse, notamment en cas de dissolution de l'association bénéficiaire, de non-respect de son objet social ou d'utilisation non conforme des fonds.
Un premier versement de 600 000 € est intervenu à la date de signature de la convention, le solde étant versé en fonction des besoins constatés, soit le 21/07/2025 pour un montant de 600 000 €.

Il est précisé que cet apport en fonds associatifs vient compléter les dispositifs antérieurs d'avances de trésorerie mis en place entre ARPAVIE et ARPAVIE@DOM dans le cadre de la convention de trésorerie du 29 juin 2021 et de son avenant du 26 avril 2023. Contrairement aux avances de trésorerie, l'AFADR ne constitue pas une dette financière rémunérée mais s'analyse comme un instrument de quasi fonds propres, visant à améliorer la structure financière de l'association bénéficiaire.

3.Cadre du rapprochement avec le Groupe SOS et sécurisation des soutiens financiers :

Le soutien financier apporté par ARPAVIE à ARPAVIE@DOM s'inscrit dans le cadre du protocole de rapprochement et de filialisation d'ARPAVIE au sein du Groupe SOS, conclu le 25 mars 2025 et définitivement réalisé le 6 juin 2025, lequel prévoit la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre.

Par courrier en date du 8 octobre 2025, ARPAVIE a confirmé que le soutien financier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à son profit, sous la forme d'un apport associatif, incluait les filiales et participations existantes, et notamment ARPAVIE@DOM, dès lors que l'utilisation de ces fonds demeure de la responsabilité d'ARPAVIE.

Il est précisé que ces soutiens financiers s'inscrivent dans le cadre de la décision d'exemption de la Commission européenne relative aux compensations de services d'intérêt économique général (SIEG) et que les fonds concernés sont exclusivement affectés au financement d'activités à caractère non lucratif et social.

L'AFADR consenti à ARPAVIE@DOM constitue ainsi une mesure structurante et encadrée, destinée à accompagner durablement la mise en œuvre du plan de redressement et à sécuriser la continuité d'exploitation, sans remise en cause de celle ci à la date d'arrêté des comptes.

Immobilisations incorporelles et corporelles
Fonds de commerce
La société dispose d'un fonds de commerce de 101 537 € correspondant à la reprise du fonds de commerce Familia. Il a été complément provisionné sur l'exercice clos au 31.12.2025.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises,
escomptes de règlements obtenus.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :
Installations et agencements : de 5 à 10 ans
Matériel de transport : de 4 à 5 ans
Matériel informatique : de 2 à 4 ans
Mobilier : de 5 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements en matière de départ à la retraite
Les indemnités de départ en retraite n'ont pas été évaluées compte tenu de l'âge moyen et de l'ancienneté de l'effectif. Le montant, s'il devait être provisionné, ne serait pas de nature à remettre en question significativement les comptes pris dans leur ensemble.

Fonds dédiés et reportés
Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.
Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 10 000 euros.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Effectif
Au 31 décembre 2025, ARPAVIE@DOM emploie 141 intervenants (101,89 ETP) et 18 salariés administratifs (17,03).

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	10 533			10 533
Autres immobilisations incorporelles	101 537			101 537
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**112 069**			**112 069**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	356 749	8 168	19 756	345 161
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**356 749**	**8 168**	**19 756**	**345 161**
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts		71 391		71 391
Autres immobilisations financières	18 892	2 211		21 103
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**18 892**	**73 602**		**92 494**
TOTAL GÉNÉRAL	**487 711**	**81 770**	**19 756**	**549 725**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	8 168			8 168		
Total immobilisations financières	73 602			73 602		
TOTAL GÉNÉRAL	**81 770**			**81 770**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	19 756			19 756		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	**19 756**			**19 756**		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	10 281			10 281
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**10 281**			**10 281**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	313 067	12 254	19 756	305 565
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**313 067**	**12 254**	**19 756**	**305 565**
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	**323 348**	**12 254**	**19 756**	**315 846**

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	12 254				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	**12 254**				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 756			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	**19 756**			

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles		101 537		101 537
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**101 537**		**101 537**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	136 708	65 252	111 160	90 800
Autres dépréciations	10 611	7 096		17 707
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**147 319**	**72 348**	**111 160**	**108 507**
TOTAL GÉNÉRAL	**147 319**	**173 885**	**111 160**	**210 044**

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges	17 800	17 692	9 000		26 492
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques		98 582			98 582
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	**17 800**	**116 274**	**9 000**		**125 074**
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES		0			0
TOTAL DES PROVISIONS	**17 800**	**116 274**	**9 000**		**125 074**

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	71 391		71 391
Autres immobilisations financières	21 103		21 103
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	90 800	90 800	
Clients, usagers et comptes rattachés	482 395	482 395	
Reçues par legs ou donations			
Fournisseurs débiteurs	1 700	1 700	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	100 926	100 926	
Produits à recevoir	53 780	53 780	
Divers	29 650	29 650	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	3 597	3 597	
TOTAL	**855 341**	**762 847**	**92 494**
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine				
	- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		123 831	123 831		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés		601 011	601 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		354 089	354 089		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et assimilés		5 361	5 361		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes		462 428	462 428		
Produits constatés d'avance					
TOTAL		**1 546 720**	**1 546 720**		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 241	44 757
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	636 610	448 488
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**674 823**	**513 840**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant